

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

27 février 2018 14h15 à Marseille (Salle du Conseil)

PV approuvé par le conseil d'administration En sa séance du 27 mars 2018



Etaient présents:

Etaient présents :			
Collège A			
M. Yvon BERLAND			
M. Philippe AGRESTI			
Mme Angela BARTHES			
Mme Corine CAUVET-LEGRAND			
M. Stefan ENOCH			
Mme Patricia GAITAN			
M. Guy GIMENEZ			
Mme Sabine LUCIANI			
Collège B			
M. Christophe DEMARQUE			
M. Yann GARCENOT			
Mme Virginie MERCIER			
Mme Guylaine MOLINA			
Mme Nathalie TEISSIER			
M. Didier VANDAMME			
Collège « BIATSS »			
Mme Isabelle DE SAINTE-MARIE			
M. Fabrice GAUDY			
Mme Chantal GUITTET-DURAND			
M. Georges RELJIC			
Mme Sabine ROPARS			
Mme Fathia TIR			
Collège Usagers			
Mme Alice GUILLEMAIN			
M. Anthony MEZOUAR			
Mme margaux RAVEU			
M. Florian MANGEMATIN			
M. Hugo PIERSON			
M. Rémy PERRAD			

Personnalités Extérieures
M. Younis HERMES



Etaient représentés:

Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Mme Teissier
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à M. Agresti
Mme ML ROCCA-SERRA	A donné pouvoir à Mme Mercier
Mme Florence DELETTRE	A donné pouvoir à M. Berland
Monsieur Hubert RIZZO	A donné pouvoir à M. Agresti
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à M. Enoch
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à M. Berland

Etait absent sans représentation : 2

34 membres	présents ou représentés	
34 IIICIIIDI C3	presents ou representes	

Etaient présents:

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

Membres invités

Madame GalandMadame Clara MolhoMadame MouretMonsieur ThermeMonsieur GinestieMonsieur LaffontMadame GranierMadame Lengrand-Jacoulet

Madame Dignat-GeorgesMadame de BarnierMonsieur AfonsoMonsieur CarlierMonsieur GillesMadame BouffierMonsieur PaulMonsieur BertiMonsieur BertonMonsieur AfonsoMadame CarpentierMonsieur ChiappettaMadame LecuyerMonsieur Colomp



Le Président ouvre la séance à 14h15.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 janvier 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 15 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification demandée par Monsieur Pierson.

III/ Actualités

1/ Représentant d'AMU à Bruxelles

Le Président fait savoir que Monsieur Karl Stoeckel vient d'être missionné afin de représenter l'établissement à Bruxelles.

Il lui donne la parole afin qu'il se présente.

Monsieur Stoeckel indique que précédemment il était en poste à la Conférence des Présidents d'Université (CPU) en tant que chargé des relations avec le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).

La mission qui vient de lui être confiée par le Président, est d'être le relais de l'université auprès des institutions de l'Union Européenne, ceci dans le but de renforcer la visibilité européenne de l'établissement, d'effectuer une veille sur l'information stratégique au profit de l'université et de ses acteurs, que ce soit en matière de recherche, d'innovation ou de formation, et enfin de repérer ou favoriser les pistes possibles de développement ou opportunités de collaboration pour AMU.

L'objectif étant que l'université puisse renforcer sa participation à des projets européens, mieux impliquer ses enseignants-chercheurs et ses équipes de recherche sur ces programmes et ainsi prétendre à davantage de fonds européens pour soutenir sa stratégie de recherche d'excellence.

2/ DGESIP

Le Président informe qu'une réunion s'est tenue avec le Ministère le 23 février dernier dans le cadre du contrat quinquennal 2018/2022.

La matinée a été consacrée à la politique de site en présence des différents partenaires ; et l'après-midi il a été présenté la politique qui sera conduite dans le cadre du prochain contrat d'Aix-Marseille Université.

L'Etat va communiquer à l'établissement le cadre du prochain contrat qui sera soumis, avant signature finale, pour approbation aux membres de cette instance.

3/ Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR)

Le Président annonce que l'IGAENER visitera prochainement l'université dans le cadre d'une mission portant sur « le premier bilan des fusions d'universités réalisées ».



Il est probable que les inspecteurs généraux souhaiteront rencontrer des acteurs de l'établissement afin de les interviewer sur le processus de fusion.

4/ CFVU du 22 février 2018

Le Président souhaite évoquer la séance de la CFVU qui s'est tenue le 22 février dernier, et ce à deux niveaux :

- Il souhaite signaler et condamner l'intrusion par effraction d'étudiants qui ont perturbé le déroulement démocratique de cette commission.

Les personnels présents ont été bousculés par ces étudiants et ont souhaité faire part de leur stupéfaction en adressant des écrits au Président.

Il précise qu'il s'est longuement entretenu avec les représentants des forces de l'ordre qui lui ont conseillé de porter plainte, ce qu'il a refusé de faire.

- Il rappelle qu'il faut distinguer deux aspects dans ParcourSup :
 - d'abord les capacités d'accueil pour lesquelles il a été attentif à ce que les composantes examinent ce dossier dans un sens favorable à une augmentation de ces dernières.
 - ensuite les attendus proposés par les composantes, votés lors de la CFVU (y compris par les étudiants qui ont participé au vote).

Les composantes dans leur grande majorité se sont référés aux attendus nationaux.

Il souligne que si les attendus ne sont pas validés par cette instance, le Recteur la suppléera.

Pour lui, il est notable que les étudiants élus à la CFVU ont considéré que le positionnement des étudiants élus au sein des composantes n'était pas le bon car ils n'ont pas suivi leur vote.

Le Président déplore la temporalité de ce dispositif. Cependant les établissements n'en sont pas responsables. Il ajoute que les membres de la CPU ont salué l'intérêt de ce plan pour les usagers même s'ils regrettent le rythme auquel se déroule sa mise en œuvre. Les membres de la CPU auraient souhaité que les choses se déroulent en deux temps, d'abord gérer les filières en tension puis envisager dans un second temps la généralisation de ce processus.

Le Président est surpris et ne peut pas laisser dire, comme cela a été le cas, qu'il n'y a pas eu de débat au sein de la CFVU. Il ajoute que lors de la première CFVU, afin de ne pas précipiter le vote, il a souhaité le reporter afin de permettre un temps d'échange supplémentaire.

Une CFVU exceptionnelle s'est alors tenu quinze jours plus tard, pendant laquelle une heure de discussion a eu lieu afin de répondre aux diverses interrogations.

Il donne la parole à monsieur Paul afin qu'il explique le déroulement de cette séance.

Monsieur Paul a été affecté de lire dans un communiqué que des élus de la CFVU n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer sur la question des attendus et sur les éléments à prendre en compte pour l'examen des vœux.

Il rappelle que deux CFVU se sont tenues,

 une première qui s'est déroulée le 8 février dernier, dans un contexte extrêmement tendu. Après discussion avec le Président et entretien avec trois représentants étudiants, il a été convenu qu'il était préférable de décaler le vote afin de laisser libre court au débat. Un échange éclairant a eu lieu afin que chacun puisse mieux se positionner par rapport au vote.



 une séance exceptionnelle a donc été programmée pour voter sur les attendus. Le climat de tension de cette séance était encore plus extrême que lors de la première séance. A tout moment les membres s'attendaient à ce que des intrus entrent dans la salle pour bloquer le vote.

Au préalable, un nouvel échange s'est déroulé en deux temps :

- o d'abord des présentations de statistiques très précises et factuelles où ont été présentés les résultats en L1 ainsi que la filière de baccalauréat des étudiants dans chaque filière de formation.
- Ensuite les membres de la CFVU ont été invités à prendre la parole, chacun leur tour pour exprimer leurs idées et leur position sur ces attendus.

L'échange a débuté par la prise de parole du représentant de l'UNEF qui a lu 5 pages, puis se sont succédées les interventions de représentants d'Interasso, de l'UNI, du SNPTES, de responsables d'enseignement et de quelques enseignants-chercheurs.

A la fin de cet échange, Monsieur Paul s'est assuré que plus personne ne souhaitait prendre la parole.

Dire aujourd'hui que la CFVU est un endroit où les élus ne s'expriment pas est très incorrect. **Monsieur Paul** invite les membres du conseil d'administration à aller prendre connaissance des procès-verbaux de la CFVU qui attestent que la concertation et l'échange sont toujours de mise au sein de la commission.

Madame Tir pense que les faits ont peut-être été rapportés de manière maladroite. Cependant, compte-tenu du résultat du vote sur cette question (19 pour et 18 contre), elle s'inquiète de l'atmosphère qui va régner au sein de l'université à la rentrée prochaine.

Le Président rappelle que le sujet était d'être attentif aux capacités d'accueil. Les composantes ont suivi les préconisations nationales qui auraient été inscrites quoi qu'il en soit par le Rectorat.

Aujourd'hui, l'important pour l'établissement est d'accueillir les lycéens dans les meilleures conditions possibles et de les accompagner de façon convenable.

L'objectif est que les étudiants réussirent mieux que précédemment. Pour mémoire 40% des étudiants ne se présentent pas aux examens ou que partiellement.

Monsieur Agresti souligne que le choix fait par l'université est celui de la responsabilité. Dès que l'établissement a pris connaissance du dispositif, les acteurs se sont mis à travailler sur les solutions permettant d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions possibles au moment où ils devront s'inscrire et arriver à l'université.

C'est un choix responsable, assumé et collectif.

Ensuite s'est posée la question des capacités d'accueil : des marges de manœuvre ont été trouvées pour accueillir davantage d'étudiants, y compris dans les filières en tension.

Deux cents capacités d'accueil ont été ajoutées pour la filière droit. En parallèle les attendus se négociaient au niveau national via les conférences des doyens. Avant la mise en place de l'application parcourSup un des attendus nationaux a été modifié. Cette modification a donné lieu à une nouvelle présentation des attendus nationaux figurant dans ParcourSup au sein des composantes.

Ces derniers ont été présentés dans les composantes, aux étudiants lors de réunions informelles du conseil de faculté et soumis au vote.

Après concertation avec le Vice-Président Formation le choix a été de ne pas mettre d'attendus locaux. Il restait alors à déterminer les éléments à prendre en compte pour l'examen des vœux puis les soumettre au débat.



Cette phase a vocation à éclairer les lycéens de la manière dont leur dossier va être examiné, et ce dans la limite des capacités d'accueil.

Il conclut en demandant comment, alors que les capacités d'accueil ont été augmentées, imaginer qu'il y ait une volonté de prendre par ce biais moins d'étudiant.

Madame Mouret témoigne que plusieurs conseils d'UFR, plusieurs commissions d'enseignement dans lesquels les étudiants sont élus et invités, ont laissé place à la discussion. Elle ajoute que s'agissant des attendus, ces derniers n'ont à la faculté des Sciences, pas fait l'objet de question par les membres compte-tenu qu'il n'y avait pas d'attendus locaux.

A l'inverse, des discussions ont eu lieu sur les critères. Un groupe de travail a été mis en place afin de discuter le plus largement possible de la façon dont ces critères allaient être utilisés.

Un conseil d'UFR s'est tenu le 23 février dernier lors duquel les attendus ont été votés à l'unanimité.

Monsieur Carlier précise que la faculté des Sciences du Sport a fait un travail très en amont sur les critères compte-tenu qu'elle participait à un groupe de travail de la C3D STAPS.

Un travail collectif a été engagé pour prendre en compte l'ensemble des critères avec des catégories d'égale importance (niveau scientifique, niveau d'expression et d'argumentation, l'investissement dans le domaine apportif et l'investissement dans le domaine associatif).

Il précise que le BAFA n'est pas un critère obligatoire et qu'il existe d'autres moyens pour exprimer son investissement dans la domaine sportif et/ou associatif.

Il ajoute que le Président de la C3D STAPS a également démenti cette information dans un communiqué qui figure sur leur site.

Les critères peuvent être remis en question, cependant le groupe de travail veille à l'équilibre de ceux-ci.

Il pense que les étudiants n'ont pas pris la mesure de tout cela. A long terme l'ensemble de la communauté apprécierait plus de moyens pour les composantes, plus de travail en amont dans les lycées sur l'orientation ... mais aujourd'hui il convient de gérer l'urgence, le court terme. Comme il l'a indiqué en CFVU l'équipe de direction a été traumatisée en recevant des jeunes ayant toutes les facultés pour réussir en STAPS (bon dossier, investissement dans les domaines sportif et associatif) mais auxquels un refus d'intégrer avait été notifié faute d'avoir été tiré au sort.

Le Président fait lecture du témoignage de **Monsieur Granier** qui n'a pas pu être présent : «A l'attention des membres du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration d'AMU

Ne pouvant être présent au conseil de ce jour je tiens toutefois à vous faire part de mon étonnement attristé à la lecture de certaines déclarations faisant part d'une absence de concertation et de débats en CFVU sur la question des attendus.

Etant systématiquement présent lors des CFVU en tant que membre invité, je m'étonne que l'on parle d'absence de débat alors que l'avant dernière CFVU y a été très largement consacrée et que chacun a de nouveau eu l'occasion de s'exprimer lors de la dernière CFVU. En ces occasions j'ai pu rappeler la position de la FEG, arrêtée à l'unanimité lors d'un conseil d'UFR exceptionnel exclusivement consacré à cette question.

Cette position, qui a dictée la rédaction des attendus, est la suivante :

- Aucun attendu locaux n'a à être ajouté aux attendus nationaux



- Ces attendus doivent être informatifs et aider l'étudiant dans ses choix d'orientation en lui indiquant sans ambiguïté les séries de Bac dans lesquelles les taux de succès sont importants et celles dans lesquelles ils sont plus faibles.
- L'examen des dossiers doit accorder une place à l'humain et ne peut donc se baser sur les seules notes obtenues. Des éléments comme l'implication dans la vie associative ou dans la vie du lycée ou encore des informations sur les choix d'orientation au lycée doivent pouvoir être valorisés ou pris en compte. Je suis surpris, et j'ai fait part de cette surprise, qu'accorder une place à l'humain soit susceptible de faire débat.

J'ai également eu l'occasion de rappeler les efforts particuliers fait par la FEG pour augmenter les capacités d'accueil sous condition d'obtenir un poste de PRAG. Il faut avoir conscience que même si cette condition était satisfaite, l'augmentation des capacités d'accueil nécessitera un très important travail organisationnel compte tenu des contraintes de locaux mais nous avons choisi de faire face à cette difficulté additionnelle afin de répondre à l'évolution démographique.

La FEG comme d'autres composantes d'AMU travaille également activement à la mise en place d'un parcours d'accompagnement pour les « Oui Si ». Elle ne peut se résoudre à constater année après année les situations d'échec pourtant prévisibles. Beaucoup est déjà fait pour lutter contre ces situations d'échec en essayant en particulier d'aider les nouveaux étudiants dans la découverte de l'autonomie et la FEG entend faire encore plus dans le cadre des parcours d'accompagnement.

Pour terminer je souhaite saluer l'action du vice-président Thierry Paul qui en dépit d'un contexte d'urgence a toujours voulu et su ménager des instants de dialogue et de concertation.

Je vous remercie et m'excuse de ne pouvoir être présent ce jour.

Pierre Granier,

Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion»

Monsieur Gilles salue le travail de Monsieur Paul et son équipe pour la gestion de ce dossier réalisé dans un calendrier très contraint.

Concernant la faculté d'ALLSH il n'y a pas eu d'attendus locaux car le Président de la Conférence des Doyens de Lettres et Sciences Humaines avait rédigé des attendus nationaux permettant pendant cette année d'expérimentation de découvrir le système. Selon lui la question des attendus n'est pas le problème mais bien la question des critères pris en compte de l'examen des dossiers. Sur ce point la faculté ALLSH a d'abord envoyé un document aux directeurs de départements pour qu'ils fassent remonter leurs propositions en termes d'éléments à prendre en compte, sachant qu'il y a les notes, les projets, la motivation du conseil de classe ... Les directeurs de département ont réuni leur conseil afin d'avoir une large concertation.

La question des éléments pris en compte n'est pas un sujet si les capacités d'accueil sont fortes. C'est pourquoi la composante a souhaité maintenir ou augmenter celles-ci.

S'agissant d'ALLSH le conseil s'est exprimé avec une motion, motion qui insistait sur : les capacités d'accueil et les moyens pour mettre en place ces dernières, les moyens pour le traitement des dossiers, les moyens pour l'accueil des étudiants, les moyens pour les dispositifs d'accompagnement ...

Monsieur Reljic indique que le SNPTES a participé aux débats du 22 février dernier. Le SNPTES est l'un des syndicats qui a communiqué sur cette séance. Il souhaite revenir sur certains points :

- sur le climat de tension : il lui semble que c'était le cas,



- le regret d'une grande confusion au niveau du débat : le vote est intervenu rapidement
- une confusion entre les intitulés attendus nationaux, attendus locaux et divers éléments de langage qui ont pu entrainer une incompréhension
- un débat plus large avec l'ensemble des doyens de l'établissement.

Le Président rappelle que les doyens étaient présents ou représentés et que l'ensemble des éléments présentés en CFVU avaient été adoptés très largement par les conseils de composantes.

Monsieur Paul insiste sur le fait que le contexte n'était pas serein mais que le débat en tant que tel a toujours été serein en CFVU.

Monsieur Reljic souligne que le résultat du vote démontre cette tension.

Le Président réagit en indiquant que le vote est l'expression de chacun. Mais il refuse que l'on puisse laisser penser qu'il n'y a pas eu de débat.

Pour **Madame Molho**, il semble que les élus avaient besoin d'un cadrage concernant le vote intervenu lors de la seconde CFVU. La parole a été donnée à tous et chacun a respecté la parole de l'autre. Elle souhaite rappeler que les élus étudiants ont bien conscience des efforts faits par l'université lorsqu'il s'agit d'augmentation des capacités d'accueil mais que leur avis portait sur les éléments pris en compte pour l'examen des dossiers et pas sur les attendus locaux qui ne viennent que préciser les attendus nationaux en vigueur dans le cadrage national.

Monsieur Garcenot souhaite revenir sur trois mots clés de la discussion :

- respect : il pense que l'on doit à l'institution et aux personnels qui s'impliquent dans le fonctionnement de l'université le plus grand respect. Cependant des évènements minoritaires tels que l'invasion d'une instance par un groupe d'étudiants doit interpeller sur l'évènement et sur la tension nationale.

Ce type de manifestation est le signe d'un malaise ;

- démocratie : le dispositif ParcourSup présente deux items. Premier item : les capacités d'accueil, et sur cet aspect il note l'effort conséquent de l'université pour proposer des capacités d'accueil honorables. Second niveau, la sélection, qui sous-entend l'exclusion d'un certain nombre de bacheliers. Le résultat du vote doit interpeller. Il y a une prise de conscience importante d'un certain nombre d'élus au plus haut niveau de cette instance.
- Responsabilité : elle est clairement dans le camp de l'Etat. Il est complétement contre-productif de regarder qui au sein de l'université n'a pas fait son travail ou fait vivre la démocratie.

Selon lui, la solution la plus sage était effectivement de ne pas avoir d'attendus locaux de manière à souligner que l'Etat a pris ses responsabilités et que l'établissement a été contraint de s'y conformer. Il souhaite que la communauté continue de travailler ensemble.

Monsieur Pierson confirme que le vote serré n'est pas anodin. Outre la sélection, la difficulté réside aussi dans l'aspect décourageant de ces attendus. En effet les nouveaux bacheliers, au regard des attendus nationaux, vont penser qu'ils ne pourront pas réussir, et donc ne candidateront pas.

S'agissant du BAFA, il déplore que ce soit un des élément pris en compte car c'est un diplôme payant, tout le monde ne peut pas se l'offrir.



Monsieur Carlier répond qu'il y a d'autre moyen de valoriser son investissement. C'est la raison pour laquelle il existe des commissions qui sont en capacité d'estimer des investissements hors diplomation.

Monsieur Pierson souhaite revenir sur la déclaration selon laquelle les étudiants n'auraient pas pris la mesure des conséquences de tout cela. Il indique que les étudiants ont bien pris la mesure de tout ce qui se passait dans les universités et notamment à AMU compte-tenu qu'ils sont informés. Les étudiants ont peur pour leur avenir.

Il espère néanmoins qu'un maximum d'étudiants seront admis, même s'il est conscient que l'université ne peut pas accueillir tout le monde.

Madame Guillemain précise que son organisation n'a jamais affirmé que le BAFA était un prérequis indispensable mais néanmoins il ne lui semble pas possible de faire comme s'il n'existait pas. Dans le document voté en FSS, il est noté que le CV et la lettre de motivation sont des éléments pris en compte tout comme le BAFA.

Monsieur Carlier fait savoir qu'il existe des brevets fédéraux reconnus au même titre que le BAFA. Il ajoute qu'il connait un grand nombre d'étudiants avec des moyens modestes qui passent le BAFA afin de pouvoir travailler pendant les vacances scolaires. Il ne faut donc pas stigmatiser ce diplôme.

Madame Guillemain pense que le CV et la lettre de motivation permettent de classer les étudiants entre eux. C'est pourquoi elle estime qu'il y a des risque de discrimination ou d' inégalité. Elle déplore le manque de concertation globale sur cette question probablement lié aux contraintes de calendrier.

Madame de Sainte-Marie demande si les capacités d'accueil ont été votées en conseil d'administration avant la CFVU.

Le Président répond que les capacités d'accueil ont d'abord été votées en CFVU puis ensuite en conseil d'administration.

Madame de Sainte-Marie souhaite que le terme «effraction» qui a été utilisé soit explicité.

Le Président répond que du fait du plan « vigipirate » des portes sont condamnées. Un étudiant est allé décondamner cette porte de l'intérieur.

Madame de Sainte-Marie demande pourquoi le plan licence et les attendus n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Le Président répond que le Ministère a souhaité que ces points soient adoptés en CFVU et non en CA.

Madame de Sainte-Marie, suite aux propos de Monsieur Gilles, souhaite avoir des précisions sur les mesures d'accompagnement du traitement des dossiers.

S'agissant des mesures d'accompagnement **Le Président** fait savoir qu'il est en attente des enveloppes budgétaires. Le Rectorat doit communiquer cette information à l'établissement à la fin du mois de février.



Madame Galand informe que sur les moyens relatifs à l'examen des dossiers d'inscription, à la création de filières d'études et à l'accompagnement pédagogique, les crédits notifiés s'élèvent à 390 000 euros en année pleine. S'agissant des capacités d'accueil, le Rectorat reste en attente d'information.

Monsieur Perrad est en désaccord avec le propos de l'UNEF. Il ne pense pas qu'il y ait de tension au sein d'AMU sur les attendus et les capacités d'accueil. Selon lui le climat de malaise existant est instauré par certaines associations étudiantes.

Il lui semble dangereux de justifier, qui plus est dans le cadre de Vigipirate, certains comportements étudiants, notamment les agissements qui ont eu lieu lors de la CFVU. Il rappelle que l'ensemble des élus ont pu s'exprimer lors de deux séances de CFVU et que la démocratie n'est pas compatible avec la violence.

Sur le fond des attendus, il rappelle que 61% des jeunes interrogés sont favorables à un système de sélection.

Il conclut en indiquant que le vote compte et que le résultat compte et qu'au sein des composantes les élus ont voté en faveur du cadrage national.

Le Président souhaite que soit inscrit au PV que les discussions sur ce point ont débuté à 14h15 et se sont terminées à 15h40.

IV/ Présentation du bilan du SUIO

Madame Marchetti présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame Tir souhaite savoir pourquoi le public de formation continue n'apparait pas dans la présentation.

Madame Marchetti répond que ce public est orienté vers le SUFA, en charge de la formation initiale, qui a davantage d'éléments de réponse

Madame Tir rapporte que le public de formation continue utilise également les ressources mises à disposition par le SUIO pour répondre à certaines de leurs attentes.

Monsieur Alaux souhaite expliquer le travail effectué par les enseignants-chercheurs au sein des composantes sur les thématiques (orienter les étudiants, les renseigner, mettre en place des formations avec des structures de stage) est de plus en plus chronophage. Il ressort de l'évaluation des enseignants cette proximité avec les étudiants notamment sur la partie insertion professionnelle.

Madame de Sainte-Marie demande communication de la présentation.

Monsieur Demarque sur la première partie de la présentation trouve l'initiative de l'université très positive. Il demande dans quelle mesure le SUIO intervient dans le secondaire et sur le plan idéologique il s'interroge sur le start'up collège.

Madame Marchetti fait savoir que le SUIO s'occupe des collégiens et des lycéens notamment sur la partie entreprenariat à travers le projet d'investissement d'avenir dont AMU a été lauréat, sur l'axe innovation entreprenariat du PIA 2. L'objectif de ce programme était de proposer un continuum secondaire – supérieur sur l'axe «développer l'esprit d'entreprendre». S'agissant du supérieur, il existait déjà le pôle Pépite et l'idée était à travers le Prépite, la plateforme régionale, d'atteindre un plus large panel de jeunes et de



développer les compétences dites entrepreneuriales, mais en fait se sont des compétences qui vont servir dans le parcours professionnel du plus jeune âge jusqu'au supérieur. C'est pourquoi le SUIO œuvre du collège au lycée et au sein du secondaire pour former les enseignants à ces capacités entrepreneuriales que leurs élèves peuvent développer dans les années à venir.

S'agissant du Start'up collège, l'idée est de faire challenger sur un projet de création d'entreprise avec des objectifs de développement durable, d'égalité femmes-hommes ... L'activité est créée en équipe avec des classes de troisième mélangées afin de les acculturer, afin de les familiariser à travailler avec des personnes ayant des formations diverses et provenant de milieux différents.

Cette expérience avait aussi pour objectif de leur faire découvrir les étapes d'une création d'entreprise, les enjeux, les contraintes, les avantages. L'ensemble des collégiens et les parents étaient très heureux de cette expérience. Sans oublier l'ouverture sur l'international car les lauréats vont aller challenger cinq jours à Chicago. C'est une belle aventure.

Monsieur Paul salue le travail remarquable effectué par le SUIO.

V/ Maquettes d'enseignement 2018 : vague 2

Monsieur Collomp présente ce point (cf document annexé au procès-verbal).

Madame de Sainte-Marie aurait souhaité avoir connaissance des antécédents des maquettes afin de comparer les éléments des maquettes d'enseignement.

Monsieur Collomp répond que les tableaux de comparaison ont été présentés lors du conseil académique plénier qui s'est tenu en juin dernier.

Monsieur Paul précise que la comparaison concernait la structure haute de l'offre de formation.

Le Président indique que le document comparatif sera joint au procès-verbal.

Madame Tir demande si les parcours d'accompagnement prévus dans le cadre de ParcourSup sont intégrés aux maquettes.

Monsieur Collomp répond que cela n'est pas prévu dans ParcourSup.

Le Président ajoute que les parcours d'accompagnement vont se mettre en place de façon progressive au sein de l'établissement qui n'a pas la capacité de tout mettre en œuvre en une année.

Monsieur Paul précise que la faculté des Sciences, la faculté de Droit et Science Politique et la faculté d'Economie Gestion s'inscriront cette année dans des parcours d'accompagnement.

Madame Tir se félicite des échanges et des explications données qui éclairent le vote.

Le conseil d'administration approuve par 32 voix pour et 2 abstentions les maquettes d'enseignement (vague 2) de l'offre de formation 2018.



VI/ Diplôme en partenariat international

Monsieur Paul décrit le document annexé au procès-verbal.

Il précise que les cohortes concernées par ce double diplôme sont mimines, 5 étudiants pour chacune des universités.

A la fin du cursus, les dix étudiants obtiennent le double diplôme.

Ce double diplôme intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création du Diplôme en Partenariat International.

VII/ Capacités d'accueil en master 2018/2019

Monsieur Paul décrit le document annexé au procès-verbal.

Monsieur Pierson regrette de ne pas avoir eu connaissance des capacités d'accueil des années précédentes dans le document communiqué.

Il pense que la date butoir du 21 juillet pour les inscriptions des étudiants en master est précoce car certaines universités apportent des réponses tardivement et que cela pourrait précipiter le choix des usagers.

Sur la question du droit à la poursuite d'études qui accompagne la réforme du master, il souhaite savoir dans quelle mesure une vigilance particulière va être portée sur ce point.

Monsieur Paul, sur la question de la date du 21 juillet, indique qu'il apparait important de procéder ainsi car l'an dernier, il a été constaté que les étudiants inscrits en liste principale tardaient à s'inscrire. Par conséquent ils bloquaient les listes complémentaires et in fine l'établissement se retrouvait avec des formations de master en M1 qui n'étaient pas complètes.

Monsieur Pierson espère une communication massive sur ce point.

Monsieur Collomp précise que les dates retenues sont des préconisations nationales, ce qui va limiter la difficulté des réponses tardives des universités.

Madame de Sainte-Marie s'associe à la remarque de Monsieur Pierson sur le manque de données comparatives.

Monsieur Garcenot demande si les candidats reçoivent un retour sur l'examen de leur dossier en fonction des critères. Il souhaiterait avoir un bilan des opérations sur l'accès en master afin d'avoir une appréciation plus fine des points de blocage.

Monsieur Collomp répond que silence vaut acceptation et que ne pas répondre correspond à donner une réponse positive. Il ajoute qu'il a accès à la base de données des composantes pour tous les candidats et il note qu'une réponse positive ou négative est envoyée aux candidats.

Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour et 5 abstentions les capacités d'accueil en master pour l'année universitaire 2018/2019.



VIII/ Attribution d'une subvention : Association Sportive d'AMU

Monsieur Therme rappelle qu'aujourd'hui il n'existe plus qu'une seule association sportive avec quinze sections qui, si elles conservent leur autonomie, sont sous la tutelle de l'AS AMU.

Trois nouvelles sections ont été créées : Arles, l'EJCAM et l'IMPGT.

Les maitres mots de ce travail ont été : recherche d'unité, cohérence, équité et efficacité. Ce travail a été réalisé en partenariat avec la mission sport de l'université, le SUAPS, le Comité Régional du Sport Universitaire (CRSU) et les associations de composante.

La finalité de cette restructuration a été de diversifier l'offre de pratique sportive pour les usagers, d'augmenter le nombre de licenciés qui a pour résultat une participation plus importante aux compétitions.

L'objectif de l'association est de se placer en 1ère position sur le plan national (aujourd'hui 3ème).

La faiblesse de l'association réside dans le ratio entre le nombre d'étudiant et le nombre de licenciés. Avec le «pack sport» des pistes de réflexion vont être engagées pour attirer davantage d'étudiants dans ces différentes sections.

L'association travaille également sur le statut des étudiants de haut niveau : le Ministère des Sports a mis la barre très haut pour que les étudiants soient inscrits sur les listes officielles.

Beaucoup d'étudiants à l'université présentent un bon niveau mais ne peuvent pas s'inscrire sur ces listes. Il aimerait qu'il existe un statut particulier pour ces sportifs de bon niveau. La raison est de pouvoir libérer ces étudiants par rapport aux contraintes des examens.

Il souligne que l'AS.AMU participe activement au gala de danse de l'établissement et à la course «Marseille – Cassis».

Monsieur Reljic demande comment s'explique le faible ratio entre le nombre d'étudiants et les licenciés.

Monsieur Therme répond que le coût des licences et l'entrainement sont des freins.

Monsieur Pierson indique que son organisation soutient la demande d'aménagement calendaire pour les étudiants de bon niveau. Il fait savoir que la cotisation étudiante contribue à un certain nombre d'activités dont le sport. Il souhaite savoir dans quelle mesure le sport et l'association sportive seront intégrés à cette cotisation étudiante qui va s'élever à 90 euros dès la rentrée prochaine.

Le Président signale qu'il réfléchit à savoir comment labelliser les sportifs de bon niveau. S'agissant de la cotisation payée par les étudiants qui sera perçue par le CROUS, il ne connait pas encore les montants que le CROUS reversera à l'établissement et pour quelles missions.

La Ministre a annoncé que les financements devraient tripler. Mais petit à petit ce financement s'amenuise. Ce point va devoir être discuté avec le directeur du CROUS.

Madame de Sainte-Marie demande à ce que le bilan des activités soit communiqué conformément à ce qui est indiqué dans le courrier transmis aux membres de l'instance.

Le Président répond favorablement à cette demande. Le document sera annexé au procès-verbal.



Monsieur Pierson demande si des dossiers de demande de subvention sont également envoyés aux collectivités territoriales.

Monsieur Therme fait savoir que l'association étant restructurée, le nombre de licenciés étant plus visible, les demandes de subventions peuvent être adressées aux collectivités locales.

Il ajoute qu'une subvention de 30 000 euros a été demandée à la Région.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 126 000 € à l'Association Sportive d'Aix-Marseille Université (ASAMU) au titre de son fonctionnement pour l'année civile 2018.

IX/ Présentation du bilan d'activités 2017 et du programme d'activités 2018 de la Fondation A*Midex

Madame Crivello présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Madame de Sainte-Marie souhaite que le document lui soit transmis en version modifiable afin de faciliter les recherches au sein du document. Elle ajoute que son organisation votera contre cette proposition.

Monsieur Pierson fait part de son souhait de s'opposer à cette proposition.

Madame Ropars fait également part de son intention de voter contre cette proposition.

Monsieur Enoch entend les réticences générées par ce mode de financement. Cependant il est selon lui indéniable de constater que c'est un formidable outil pour le site. Il remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour l'Idex. Il souhaite que celui-ci continue d'évoluer afin de s'adapter aux demandes de la communauté.

Madame Crivello précise que la stratégie menée dans le cadre de l'Idex est de permettre à l'ensemble de la communauté d'accroitre sa qualité et non de créer une université à deux vitesses.

Madame de Sainte-Marie déplore qu'AMU soit bien lotie au dépend d'autres universités. Toutes les universités qui n'ont pas obtenues les labels sont en difficulté financière. Selon elle, il n'y a pas d'égalité sur le territoire.

Madame Crivello répond qu'il s'agit de financements extra budgétaires. Elle précise également qu'un nombre important d'Idex sont en cours d'évaluation. Une nouvelle vague d'évaluations va avoir lieu cette année.

Madame de Sainte-Marie indique qu'il s'agit d'une position politique et idéologique qui a du sens pour son organisation. Voter soudainement en faveur de cette proposition serait un non-sens.

Monsieur Pierson pense que ce point s'accorde avec le contexte actuel : on parle de sélection et d'initiative d'excellence et selon lui ces deux points se rejoignent.



Le Président souligne qu'il n'y a jamais eu de sélection à AMU et précise que l'Idex est une aide à la réussite. Il faut aussi considérer que cet outil est mis en place pour accélérer le rôle du pays dans une compétition internationale et garder son rang.

Aujourd'hui beaucoup de pays ont mis en place ce type d'initiative.

Il ajoute que l'Idex a également été un outil de structuration de la politique de site en termes de dynamisation. Cela a permis un rapprochement entre l'université, le CNRS, l'INSERM, l'IRD le CEA, Centrale Marseille, et l'IEP.

Il conclut en mentionnant que dans un premier temps, l'objectif était de réussir les quatre premières années. Aujourd'hui l'établissement est attentif à mieux communiquer auprès de toutes les filières de formation et de recherche, de toutes les communautés afin que tous s'approprient cet outil.

Madame Luciani souhaite remercier Madame Crivello pour la place qui est donnée aux Sciences Humaines et Sociales dans ce dispositif. Cependant dans la présentation elle n'a rien noté concernant les appels à projets des contrats doctoraux.

Madame Crivello répond que les appels pour les contrats doctoraux lancés dans la première période sont en train de se terminer. Cette année, il va y avoir une période d'évaluation de l'ensemble des contrats doctoraux qui ont été financés, à la fois par A*Midex mais aussi par les labex.

Il s'agit aujourd'hui d'évaluer l'impact de ces contrats avant d'en lancer de nouveaux.

Madame Luciani demande quels sont les critères de l'évaluation.

Madame Crivello répond que les critères peuvent être la durée de la thèse, du réseau généré par le doctorant, le nombre de publications ... afin d'évaluer l'impact réel de ces étudiants dans les unités.

Le Président précise que les financements publics sont conséquents et qu'il est important de bien évaluer les actions.

Le conseil d'administration approuve par 29 voix pour et 5 abstentions la présentation du bilan d'activités 2017 ainsi que programme d'activités 2018 de la Fondation A*Midex.

X/ Statuts: modification des règles du CEC (composantes)

Madame Nedjar recontextualise et fait savoir que le Comité Electoral Consultatif (CEC) est une instance prévue par le Code de l'Education qui a pour rôle d'assister le Président dans l'organisation des élections.

En avril 2017 un décret est intervenu afin de proposer aux établissements une composition particulière ainsi qu'une saisine obligatoire à un certain stade du processus électoral.

En juillet 2017 l'établissement s'est mis en conformité avec ces modifications réglementaires.

Cependant, les retours d'expérience indiquent qu'il est nécessaire de pratiquer des ajustements. Les modifications proposées permettent aux doyens et responsables administratifs de composante d'être invités permanents au réunion du CEC, lorsqu'il s'agit de se réunir sur l'organisation des élections qui les concernent.

Est également prévu, à la demande des composantes, de réunir le CEC de manière dématérialisée lorsqu'il s'agit d'élections partielles uniquement, et enfin, de nouvelles règles de majorité afin de rendre compte de l'aspect consultatif de cette instance.



Monsieur Garcenot demande la définition d'invités permanents.

Madame Nedjar répond qu'il s'agit de la formule consacrée qui signifie que ces derniers n'ont pas à être forcément sollicités. Lorsqu'un point va concerner des élections de composante, ils seront nécessairement associés à la réflexion.

Ce qui ne signifie pas que tous les doyens assisteront à toutes les réunions du CEC.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications apportées à l'article 62 des statuts d'Aix-Marseille Université.

XI/ Attribution de PC aux lauréats du 1er prix du jeu concours «DD en Trans' le développement durable est interdisciplinaire»

Madame Faye fait savoir que dans une démarche d'économie circulaire, il est proposé au conseil d'administration d'autoriser la remise d'ordinateurs à la Direction Développement Durable afin que ce matériel soit remis aux étudiants lauréats des 1^{ers} prix du concours « DD en TRANS' : le développement durable est interdisciplinaire » - édition 2018.

Madame leclercq demande à ce que l'on lui communique la liste de ces ordinateurs afin de les sortir de l'inventaire de l'établissement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la cession d'ordinateurs amortis et sortis de l'inventaire, afin d'attribuer ces derniers aux lauréats du 1er prix du jeu concours « DD en Trans' le développement durable est interdisciplinaire » édition 2018.

XII/ Mode de rémunération des experts A*Midex

Madame Neauport rappelle que dans le cadre de ses missions, la fondation A*MIDEX finance des projets de recherche et d'enseignement supérieur (émergents, interdisciplinaires et innovants) de très haut niveau international dans un périmètre d'excellence. Les appels à projets peuvent impliquer le recrutement d'experts qui examinent d'un point de vue scientifique la valeur des projets proposés avant validation par le comité de pilotage d'A*MIDEX.

Ainsi, depuis 2014, plus de 650 experts ont été sollicités par la fondation. Le niveau de rémunération garantie s'élevait à 250 € nets par expertise. D'un point de vue purement financier, cette somme était versée sous forme de conférences, après prise en compte des frais bancaires éventuels (en cas de virement des sommes sur un compte hors de l'union européenne).

Ce mode de rémunération, complexe à mettre en œuvre, n'était pas pleinement cohérent avec la nature de la prestation de l'expert.

C'est pourquoi les services de l'agence comptable, de la direction des ressources humaines et de la fondation A*MIDEX proposent à l'établissement de nouvelles modalités de rémunération de ces experts.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités suivantes :

 les experts sont recrutés sous le statut de vacataire, défini comme une personne appelée, à la demande de l'administration, à réaliser une tâche précise, ponctuelle, limitée à l'exécution d'actes déterminés et non susceptibles de se répéter de façon régulière dans le temps. Cette catégorie regroupe donc un nombre restreint



d'agents dont les fonctions sont assimilables à une prestation de service ponctuelle ou à l'accomplissement d'une tâche très précise.

- de la notion de prestations ou tâches confiées à l'expert sont exclues les activités d'enseignement qui relèvent du décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur.
- ce statut repose sur les dispositions de l'article 1er du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat et sur la jurisprudence administrative.
- les experts sont rétribués à hauteur de 350 € bruts par expertise réalisée (sans prise en compte des frais bancaire éventuels issus du versement de cette somme sur le compte de l'agent). Ils ne bénéficient pas d'indemnité de congés payés non pris.
- une évaluation de ce nouveau mode de rémunération sera effectuée dans un délai de trois mois après sa mise en œuvre.

Madame Tir demande quel est le profil des experts.

Madame Neauport répond qu'il s'agit d'experts internationaux spécialistes dans leur domaine.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la rémunération des experts dans le cadre de la labellisation de projets financés par la fondation A*Midex.

XIII/ Mise à jour de la fiche déontologique pour les comités de sélection enseignants-chercheurs

Monsieur Caillé présente ce point (cf powerpoint et fiche déontologique annexés au procès-verbal).

Le Président s'interroge sur le fait que dans les documents présentés n'apparaissent que les modifications et non la fiche déontologique.

Madame de Sainte-Marie le note également et demande s'il est possible de présenter la fiche.

Le Président répond favorablement. La fiche déontologique est projetée et sera annexée au procès-verbal.

Monsieur Garcenot note que la modalité de décision de la participation ou non de la personne n'est pas précisée.

Le Président répond que c'est le comité de sélection qui le décide.

S'agissant de la nature du lien professionnel, il semble à **Madame Molina** que l'établissement ne devrait pas s'en tenir aux publications projets de recherche.

Monsieur Caillé indique qu'il est également indiqué «ou autre » car il existe un grand nombre de cas de figure.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la mise à jour de la fiche déontologique pour les comités de sélection enseignants-chercheurs



XIV/ Congé de formation professionnelle : révision des modalités de critères d'attribution

Madame Maille présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

Le Président avant les discussions précise que cinq organisations syndicales sur six ont participé à un groupe de travail sur ce sujet.

Madame de Sainte-Marie se félicite de la partie sur les dispositions relatives à la prise en charge des droits d'inscription. Elle demande quelle est la part de personnels non titulaires qui sollicite des demandes de congés de formation.

Madame Maille répond qu'elle n'a pas cette donnée.

Madame de Sainte-Marie fait savoir que l'augmentation de 2 points sur le critère « intérêt pour l'établissement des nouvelles compétences acquises par l'agent en cohérence avec le SD RH » lui pose problème. Elle redoute que des demandes sans lien direct avec le SD RH se voient opposer une réponse négative, ce qui est une difficulté, notamment, pour la reconversion des personnels contractuels.

Madame Escalier souligne que le SR RH a pour ambition de développer trois axes forts qui sont accueillir, intégrer, et former l'ensemble des personnels de l'établissement qu'ils soient titulaires ou contractuels. Elle comprend mal comment en proposant ces parcours d'intégration et ces parcours professionnels via la formation notamment, l'établissement pourrait être en contradiction avec une demande de congés de formation professionnelle présentée par un personnel non titulaire de l'établissement.

Madame Maille répond qu'ont déjà été financés des concours pour devenir professeur du premier degré, un CAP cuisine .. . La motivation de la demande est primordiale.

Madame de Sainte-Marie souhaite que le vote sur cette question ait lieu à bulletin secret.

Madame Tir fait savoir qu'elle a siégé dans ces commissions et que la discussion est ouverte. Au nom du SGEN CFDT elle votera en faveur de cette proposition.

Madame Ropars rejoint les propos de Madame de Sainte-Marie sur le critère lié à l'intérêt de l'établissement pour les personnels titulaires ou non. Elle regrette également la suppression des points sur l'effet mémoire de demandes antérieures non satisfaites.

Monsieur Reljic malgré la demande de vote à bulletin secret tient à faire savoir qu'il votera en faveur de cette proposition. Il ajoute que ce financement est très important pour les personnels.

Monsieur Pierson indique qu'il s'agit d'un sujet qui concerne les personnels et très peu les étudiants. Il invite les élus étudiants à s'abstenir sur le vote.

Madame Molho pense au contraire que les étudiants doivent se sentir concernés par ce qui se passe pour les professeurs.



Le conseil d'administration approuve par 27 voix pour et 7 voix contre la révision des modalités d'évaluation des dossiers de congé de formation professionnelle et leur pondération.

XV/ Question diverse

Les élus Ferc Sup CGT, UNEF et Sud-Education du Conseil d'Administration transmettent la question diverse suivante :

«Nous avons été informés à plusieurs reprises par des étudiants d'AMU de leur impossibilité de tracter sur leur campus. En effet, des agents de sécurité les empêchent de le faire, au nom du règlement intérieur d'AMU. Or, le code de l'éducation stipule dans son article L811-1 que :

(les usagers) "disposent de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif, dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public."

Au regard de ce texte, les pratiques d'interdiction de tractage par les étudiants apparaissent contraires au code de l'éducation. Cela est d'autant plus problématique dans un contexte de forte incertitude quant à l'avenir de l'université. Nous demandons donc à ce que ces pratiques cessent, dans le respect du code de l'éducation.»

Madame Escalier rappelle que le règlement intérieur de l'université reconnait pour les étudiants la liberté d'information et d'expression qu'ils exercent à titre individuel et collectif aux articles 1 (liberté d'expression) 2 (le principe de neutralité et de laïcité) et 5 à 8 (liberté d'affichage, de réunion, d'utilisation des locaux, d'association).

L'article 1 du règlement intérieur comme le code de l'éducation pose une limite à cet exercice : dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public.

Afin d'assurer ces deux conditions le règlement intérieur de l'établissement donne un cadre préalable à la liberté de tracter : qu'elle de déroule uniquement aux entrées des enceintes universitaires (hors dispositions spécifiques prévues par le code de l'éducation comme les périodes électorales).

Cette dernière précision confirmant si besoin était que ce droit peut faire l'objet d'une adaptation par les règlements intérieurs des universités.

Monsieur Pierson est d'accord sur le contenu des textes qu'il s'agisse du règlement intérieur ou du Code de l'Education. Néanmoins il mentionne que dans le Code de l'Education, il est indiqué qu'il est possible de tracter au sein de l'université et dans les espaces extérieurs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et les services de sécurité interviennent très rapidement même si la distribution de tracts n'entrave pas les activités d'enseignement.

Il reconnait que le 15 février dernier les activités d'enseignement ont été entravées. Des perturbations ont eu lieu à la faculté de Lettres lors d'une journée de mobilisation et non dans le cadre de la distribution de tracts.

Il fait en outre savoir, que sur les campus Saint-Charles et de Luminy la possibilité de distribuer des tracts est laissée aux étudiants.

Il aimerait que soit autorisée la distribution de tracts au sein de l'établissement comme le prévoit le code de l'éducation.

Madame Escalier répond qu'il est noté dans le Code de l'Education que le tractage doit s'effectuer «dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement



et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public». Elle pense que le règlement intérieur a été rédigé en vue d'éviter les débordements sur les campus, d'où la possibilité de tracter à l'extérieur de l'établissement afin de veiller au maintien de l'ordre sur les campus.

Monsieur Bony souligne que le tractage est interdit sur tous les campus, il n'y a pas d'exception. Lorsque que cela est autorisé, à savoir en période électorale, l'établissement doit faire face à des difficultés de maintien de l'ordre (insultes, agression ...).

Monsieur Garcenot fait savoir que la FSU s'associe aux démarches de Ferc Sup CGT et Sud-Education. Il faut faire attention à ne pas considérer au préalable que toute distribution de tracts va donner lieu à trouble à l'ordre public. Cette démarche doit être encadrée mais il lui semble évident de laisser tracter les organisations syndicales des usagers siégeant dans les conseils.

Monsieur Pierson répond qu'en effet dans le code de l'éducation il est question de trouble à l'ordre public mais également de personnes extérieures à l'université et d'activités commerciales. Les usagers ne font pas d'activités commerciales. L'idée est de pouvoir distribuer une information à destination des étudiants. Il précise que deux groupes de mobilisation se sont créés sur Aix-en-Provence et Marseille, et ne siégeant pas aux sein d'instances, ils ne peuvent pas tracter. Rien dans le Code de l'Education ne dit que ces étudiants ne peuvent pas donner leur opinion sur des questions de société.

Madame Nedjar ajoute que juridiquement il y a deux éléments à distinguer :

- les périodes électorales ou des dispositions spéciales permettent de tracter à l'intérieur de l'enceinte universitaire en période de campagne, voire des bâtiments les jours de scrutin,
- la notion de liberté d'expression à laquelle Monsieur Pierson faisait référence. Elle fait savoir que cette dernière n'est pas forcement absolue. Même si elle est souhaitée et autorisée, le fait est qu'aujourd'hui il faut mettre des limites à cette liberté d'expression. Elle ajoute que liberté d'expression ne signifie pas forcément tractage. Elle peut être organisée par l'établissement en mettant à disposition des salles, elle peut consister à tenir des stands, des réunions d'information par exemple

Monsieur Pierson souhaite que l'université fasse évoluer le règlement intérieur de l'établissement sur cette question.

Le Président va examiner ce qu'il est possible d'envisager. Dans l'attente c'est le règlement de l'établissement qui s'applique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Marseille, le 08 mars 2018

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND